



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réalisons  
l'objectif de  
**2 0 1 0**

Réf.: SCBD/STTM/JW/56890

Le 19 décembre 2006

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### **Objet: Message du Secrétaire exécutif à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la Désertification**

Madame / Monsieur,

J'aimerais partager avec vous un message envoyé à Monsieur Hana Arba Diallo, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Désertification (UNCDD), à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, célébré le 26 décembre 2006.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghlaïf  
Secrétaire exécutif

---

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

To: CBD National Focal Points



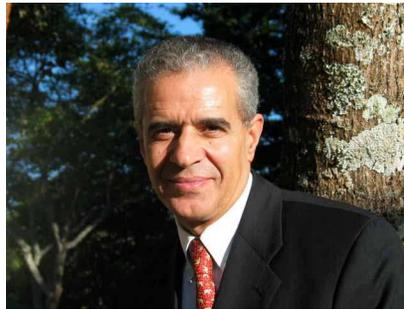


# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réalisons  
l'objectif de  
**2 0 1 0**

**MESSAGE DE DR. AHMED DJOGLAF, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE  
L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSERTIFICATION  
LE 26 DÉCEMBRE 2006**



À l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCDD), j'aimerais vous offrir mes sincères félicitations, à vous et à votre personnel, pour tous les succès obtenus au cours de ces dix dernières années. Toutes les célébrations qui se sont déroulées avec succès lors de l'année 2006, déclarée Année internationale des déserts et de la désertification, témoignent en effet de la reconnaissance mondiale dont bénéficie maintenant la CDD et sa contribution pour améliorer la vie sur Terre.

J'aimerais aussi féliciter le Secrétariat de la CCD pour avoir obtenu une décision sans précédent de la part du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui consiste à avoir fait approuver une modification du statut du FEM pour que celui-ci agisse comme mécanisme financier attiré de la CDD dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Étant la Convention de Rio ratifiée par le plus grand nombre de Parties (191), la CDD rassemble les peuples et leur environnement dans la lutte contre la dégradation des sols sur les terres arides et sub-humides.

Souvent appelée «la Convention pour l'Afrique», la CDD est considérée par plusieurs comme la Convention qui répond aux besoins des populations les plus pauvres et les plus marginalisées du continent africain. En fait, avec 90% des populations des terres arides vivant dans des pays en développement, les travaux de la CCD sont d'une importance capitale pour atteindre à l'échelle mondiale les objectifs du Millénaire pour le développement.



Reconnaissant la valeur des ressources fournies par la biodiversité dans les zones arides et sub-humides, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification accorde une attention particulière, dans ses domaines d'activités, aux moyens de subsistance basés sur la biodiversité des zones arides et sub-humides. Et pourtant, une espèce sur trois vivant dans des zones arides et sub-humides est considérée comme menacée d'extinction et une espèce sur six est considérée comme menacée ou sérieusement menacée; alors il nous faut en faire plus encore.

C'est pourquoi la Convention sur la diversité biologique (CDB) est un fier partenaire de la Convention CDD par le biais d'un programme de travail conjoint sur les terres arides et sub-humides qui vise à combattre les menaces toujours plus fortes et plus nombreuses qui pèsent sur la vie dans les terres arides et sub-humides, sur la biodiversité, sur les populations et sur la vie en général. Comme vous le savez, nous avons organisé déjà des ateliers conjoints sur les synergies entre nos deux Conventions, y compris l'atelier le plus récent qui a eu lieu à Antigua-et-Barbuda du 20 au 23 novembre 2006.

Alors qu'il reste encore beaucoup à faire pour les populations et pour l'environnement des zones arides et sub-humides, le décor est toutefois bien planté pour que la CDB se prépare à entamer une phase accrue de mise en œuvre des deux Conventions. Lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties (CDP) à la CDB qui s'est déroulé à Curitiba, au Brésil, du 20 au 31 mars 2006, les Parties ont appelé à resserrer la collaboration entre les deux Conventions en ce sens.

À l'occasion du dixième anniversaire de la Convention CDD, j'aimerais réaffirmer mon engagement impartial pour ne ménager aucun effort dans le but d'améliorer la complémentarité de nos deux conventions et la synergie entre les processus de convergence.

=====